



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

officines

Question écrite n° 43626

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'avenir des officines de pharmacie. Les pharmaciens et leurs collaborateurs garantissent l'accès aux médicaments 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 à tous les patients. En ce sens, ils ont un rôle majeur dans la couverture médicale et sanitaire de notre territoire, tout particulièrement dans les zones rurales. Ils assurent un accès aux soins à l'ensemble des Français grâce au tiers payant généralisé. Ils contribuent aussi aux économies de l'assurance maladie par une implication forte dans la substitution des génériques, et gèrent, avec le ministère et les agences, des crises parfois majeures (Médiateur, pilules de 3e et 4e générations...) en y apportant des messages adaptés et compréhensibles. Aujourd'hui, ces professionnels, ainsi que les préparateurs et les étudiants, sont à la fois inquiets et désemparés. Demain, la situation économique des officines déjà fragilisée, sera aggravée par les mesures contenues dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2014. 120 000 emplois qualifiés sont concernés et menacés. Aussi, il lui demande de renoncer aux mesures du PLFSS et d'ouvrir des négociations avec les représentants des pharmaciens pour offrir des perspectives d'avenir à la profession et garantir ainsi la pérennité de ce secteur essentiel.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43626

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12204

Question retirée le : 23 août 2016 (Fin de mandat)